

23 DEC. 2024

2024

000319

Madame Françoise MIDALI

Maire
Hôtel de Ville
4 Place de la Mairie
38570 GONCELIN

Grenoble, le

19 DEC. 2024

Suivi par : Yao SAGNA – 04 85 59 54 85 – yao.sagna@smmag.fr

Service Projets Observation et Prospective – Unité Projets

Nos références : POP/ n° SMMAG_LT24_474

Vos références : Votre courrier du 28/10/2024

Lettres-en recommandée avec accusé de réception n° 1A 172 212 25518

Objet : Dossier de modification simplifiée N°1 du règlement du PLU de Goncelin

Chère Madame le Maire, *chère Françoise,*

Dans le cadre du projet de modification simplifiée N°1 du règlement du PLU de la commune de Goncelin, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) a été consulté au regard des projets qu'il porte sur le secteur.

En réponse à votre courrier en date du 31 octobre 2024, demandant l'avis du SMMAG concernant les nouvelles dispositions, nous confirmons par le présent courrier que la proposition faite par nos services a été prise en compte, notamment par l'intégration de deux nouveaux emplacements réservés pour le projet de liaison inter-rives Le Touvet-Goncelin en lien avec le projet du Pôle d'Echanges Multimodal de Goncelin

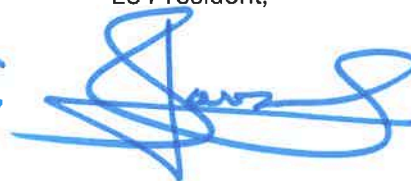
Les services du SMMAG restent à votre entière disposition en tant que de besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Merci pour l'attention portée.

Le Président,

Bien amicalement,



Sylvain LAVAL